

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU DIMANCHE, 25 JUILLET 1797.

*Extrait d'une lettre de New York, du 4 Juillet.*

Mr. C. Pinckney, actuellement en Hollande, Francis Dana, chef-juge de l'état de Massachusetts, W. Marshall, avocat des Etats-Unis en Virginie, sont nommés envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires pour traiter conjointement ou séparément avec le gouvernement françois, sur les différens existans entre les deux républiques. L'on présume qu'ils ont aussi des pouvoirs pour négocier un nouveau traité d'alliance et de commerce, à la satisfaction de la France et à l'avantage des deux pays.

*De Madrid, le 26 Juin.*

La flotte de Cadix va être fournie de vivres pour trois mois; cependant, on ne croit point que cette flotte quitte le port de Cadix, tant que l'escadre angloise bloquera ce port. Il y a 25 à 30 chaloupes canonnières toutes équipées qui frayeroient parfaitement le débouquement de la flotte espagnole; mais il paroît qu'on ne veut rien tenter, et tout le monde pense que les trois mois de vivres embarqués se consumeront dans le port.

A Madrid, les vols se multiplient. Dernièrement des voleurs se sont introduits dans le cabinet d'histoire naturelle, où ils ont volé divers bijoux et pierres précieuses, des blocs d'or et d'argent évalués à huit ou neuf millions de réaux. On avoit aussi volé dans une église, une vierge massive en or et enrichie de diamans précieux, évaluée un demi million de réaux. Une partie de tous ces vols a été retrouvée. (*Tiré d'un journal de Paris.*)

*De Londres le 8 Juin.*

Le 6, il fut lu dans les deux chambres un message ainsi conçu.

„Comme la situation des affaires publiques

permettra bientôt à Sa Majesté de mettre fin à la présente session, S. M. a cru convenable de recommander à la Chambre des communes de prendre en considération les moyens de pourvoir aux dépenses extraordinaires, et d'aviser aux mesures que les circonstances exigent, et en particulier d'arrêter les secours pécuniaires que S. M. juge qu'il est nécessaire d'accorder à son alliée la Reine de Portugal, pour défendre son territoire contre les attaques de l'ennemi commun.,,

Ce message fut pris en considération le lendemain en comité de subside. M. Pitt demanda (ainsi qu'il a été dit) une somme de 500 mille livres, qui fut accordée.

Le parlement d'Irlande a été assemblé le 3 Juillet. La Chambre des Communes s'étant rendue dans celle des pairs, le lord lieutenant a annoncé la sanction de plusieurs bills; il a remercié la Chambre des Communes de l'unanimité avec laquelle elle avoit voté les subsides extraordinaires; il a assuré l'une et l'autre Chambre que la suspension de la loi *habeas corpus*, prononcée par elles, l'avoit mis à même de déjouer toutes les conspirations. Il a dit qu'un grand nombre de ceux que les manœuvres de la trahison étoient parvenus à séduire, rentraient dans le devoir et avoient recours à la clémence de S. M. Il a déclaré qu'il desiroit que le parlement fût prorogé jusqu'au 10 Août, et le parlement s'est en conséquence ajourné à cette époque.

Lord Keith est arrivé le 5 à Plymouth, & le même jour, il a arboré son pavillon à bord du vaisseau *la Reine Charlotte*, de 110 canons, mouillé dans la baie de Causand.

On continue l'instruction du procès des matelots insurgés du *Phoenix*, du *Sandwich* et du *Beaulieu*. Trois ont été fusillés le 6 à une heure après-midi; un quatrième a été condamné à recevoir des coups de fouet, et à être transporté à la baie de Botany, pour la vie.



La flotte du lord Bridport est en relâche à Torbay, depuis le 2 juillet.

Les fonds ont baissé depuis deux jours. Les 3 pour 100 consolidés sont aujourd'hui à 52 7/8 sans le dividende; le nouvel emprunt de 18 millions à 13 pour 100 de prime. On attribue cette baisse à des avis de Lille qui ont fait craindre que la négociation n'ait pas les succès qu'on attend. Ces craintes sont prématurées.

De Paris, le 17 Juillet.

Le décret qui rapporte les loix contre les ecclésiastiques, a été rendu à la presque unanimité. Ainsi une partie des membres de la minorité, entre autres Chénier et Lamarque, ont opiné pour ce rapport. Ces membres ont jugé sans doute que leur opposition seroit inutile, et ils ont cru devoir réserver leurs efforts pour faire prononcer l'affirmative sur la seconde question. Cependant peu s'en fallut qu'elle ne fût décidée par la négative, ainsi qu'on le verra ci-après.

Fin de la séance du 15 — La discussion s'établit sur la déclaration à exiger des prêtres.

Merlin (de Thionville) veut que les ministres de toutes les religions ne puissent exercer leurs fonctions, sans avoir accepté la constitution, et fait acte de soumission. Il cherche à démontrer ensuite les dangers qu'il y auroit à laisser correspondre les prêtres françois avec ceux étrangers, sans attribuer au gouvernement le droit de surveiller et de viser leur correspondance; il veut que le culte catholique ne soit célébré que le jour des fêtes républicaines.

Andouin soutient la thèse contraire; le serment, dit-il, sous quelques formes qu'on le présente, ne sauroit enchaîner le méchant; la tolérance est la plus sainte partie de cette sublime philosophie qui fait la base fondamentale de la liberté. Il ajoute *qu'il seroit ridicule que cette grande nation victorieuse de toutes les puissances, qui se vante d'avoir une constitution impérissable, laissât entrevoir la crainte qu'un jour cette constitution pût être renversée par une poignée de prêtres.*

Jard-Pauvilliers partage l'avis contraire. — Quatrième: veut parler. On réclame la clôture de la discussion; elle est adoptée à la presque unanimité. — Camille Jourdan, rapporteur, veut être entendu; mais il éprouve de l'opposition. — *Aux voix le principe s'écrie-t-on.* — Pastoret pose ainsi la question: *exigera-t-on une déclaration des ministres du culte?* — Le président met aux voix cette question. Après deux épreuves, le président prononce *qu'aucune déclaration ne sera exigée.*.... (De vives réclamations se font entendre, un grand nombre de membres demandent l'appel nominal, et vont à la tribune pour le signer). Le président et les quatre secrétaires prennent leurs chapeaux et se

retirent.... Les cris recommencent. Des altercations particulières s'élèvent parmi les députés sortis de leurs bancs; plusieurs se menacent. Les tribunes partagent l'agitation du conseil; on entend des citoyens le parler vivement. Enfin l'orage se calme peu-à-peu; les membres sortent, et il ne reste à la tribune que Bailleul et quelques autres signataires de l'appel nominal.

Séance du 16. — Chollet obtient la parole pour une motion d'ordre; il rappelle au conseil le mouvement très vif qui a eu lieu hier dans son sein, lors de la décision sur la déclaration à exiger des prêtres. L'importance de la question a fait que chacun a cru le salut public attaché à son opinion? mais si le conseil a pensé qu'on ne devoit pas exiger des prêtres une déclaration particulière, il ne s'est pas ôté la faculté d'examiner s'il seroit pas convenable d'astreindre à cette déclaration ceux qui exercent certaines professions.

*Vous traitez le jour de la question, crie-t-on à Cholet; ce n'est pas là une motion d'ordre.* — On insiste d'autre part pour qu'il conserve la parole.

Le conseil est quelque tems dans l'agitation — Savary se plaint de ce que les membres ne sont pas aux places que le sort leur a assignées: c'est-là, dit-il, la cause du trouble qui agite par fois le conseil. — Le président invite les membres à se retirer à leur place.

Chollet continue: il pense qu'il faut faire promettre soumission aux loix de la république, à tous ceux qui enseignent la morale ou la législation; il range dans ce nombre les ministres des cultes. La peine seroit pour ceux qui enfreindraient cette loi, une amende de 50 liv. la première fois; en cas de récidive, la prison.... — *En vain?* dit une voix. —

Après! répond Chollet, la déportation.... (On murmure.) Il lit le troisième article qui contient cette dernière peine, et les murmures recommencent.

On demande de toutes parts l'ordre du jour; il est adopté.

Lamarque dit que le préopinant a supposé que la question avoit été décidée; mais il y a eu de fortes réclamations; il faut donc procéder à l'appel nominal. (On murmure d'un côté; de l'autre on s'écrie: *appuyé, appuyé.*)

Quatremer a la parole; l'appel nominal, dit-il, ne doit avoir lieu que dans le doute; or, la question est de savoir s'il y a eu un doute. — *Plusieurs voix: Oui, oui.* — *Quatremer: Qui en désidera.* — *L'assemblée, crie-t-on.* — *Quatremer: Le bureau a décidé deux fois que l'épreuve n'étoit pas douteuse.* — *Plusieurs voix: Le bureau n'est pas l'assemblée.* — *Quatremer: Faire*



une épreuve sur le doute, c'est consulter le doute sur le doute. — *Eh bien! l'appel nominal, crie-t-on.* — Du moins, reprend Quatremer, falloit-il se rapporter au point où l'on étoit hier, et ne pas chercher à influencer l'assemblée; si elle juge que l'appel nominal doit avoir lieu, je demande que la discussion se rouvre. — *Non, non, crie-t-on.* — L'agitation est très-vive dans le conseil.

Coupé dit que le bureau ne peut pas être juge de lui-même; il cite que dans l'assemblée constituante on fut un jour à l'appel nominal pour savoir s'il y auroit un appel nominal.

Le président met aux voix la proposition de l'appel nominal, elle en adoptée à une grande majorité.

Voici le résultat de l'appel nominal. Il y avoit 414 votans; 210 membres ont voté pour exiger la déclaration, 204 ont voté pour n'en pas exiger. — Le président proclame ce résultat. Alors une grande partie des membres crient à différentes reprises: *vive la république.* Ces cris sont répétés dans les tribunes; l'on voit des chapeaux est l'air.

*Le président:* Aux termes du règlement, qui défend tout signe d'approbation ou d'improbation, j'ordonne aux huissiers de faire évacuer les tribunes.

*Bornes:* Je m'oppose formellement à ce qu'on fasse évacuer les tribunes. Il faut que les mêmes hommes qui ont donné le premier exemple de ces applaudissemens factieux.... (Violens murmures. Tous les membres se lèvent; les uns crient: Oui, oui, c'est vrai; les autres répondent: A bas, à bas, à l'ordre. Les gestes menaçans accompagnent ces clameurs. Le président se couvre. Le calme se rétablit.)

*Le président:* J'ai suivi le règlement, en donnant ordre aux huissiers de faire évacuer les tribunes. Je devois le faire avec d'autant plus de raison, que Jean Debry est venu il n'y a qu'un instant me prier d'empêcher que la scène d'hier ne se renouvelât. (Il y avoit eu hier quelques applaudissemens.)

On réclame la levée de la séance. Le président déclare qu'elle est levée; et une foule de membres répètent leurs acclamations de *vive la République!*

*De Lemberg, le 6 Juillet.*

La levée de recrues se continue avec la plus grande activité dans toute la Gallicie.

Il a été pris des mesures sérieuses pour disperser entièrement les insurgens Polonois, qui réunis à quelques Turcs mécontents et autres vagabonds, infestoient nos frontières du côté de la Moldavie, et commettoient les plus grands

défords. La Porte s'est prêtée volontairement à concourir à l'anéantissement de cette horde dévastatrice, et elle a ordonné aux Pachas des provinces voisines de leur donner vigoureusement la chasse. Déjà même, d'après des avis qui viennent d'arriver, ces ordres ont été heureusement exécutés, et les brigands ont été entièrement chassés et dispersés; les cosaques Russes ont aussi, dit-on, contribué à ce succès, en fondant sur le reste de la troupe dans les environs de Kaminieck.

Plusieurs lettres particulières arrivées de la Gallicie occidentale, confirment la nouvelle que beaucoup de troupes Russes se portent sur différens points des frontières du côté de la Turquie, de sorte qu'elles pourroient se réunir en très peu de tems, s'il étoit nécessaire, et former un corps d'armée très considérable. On ignore encore quel est l'objet de ces mouvemens.

*De Vienne, le 16 Juillet.*

Comme M. de Grimani, ambassadeur de Venise près de notre cour, a résigné ce caractère aussitôt après la révolution qui a éclaté dans cette république, le nouveau gouvernement Vénitien avoit choisi pour lui succéder en qualité de ministre plénipotentiaire, M. Grodenigo, ci-devant secrétaire d'ambassade, et il lui avoit envoyé en conséquence des lettres de créance, avec ordre de les présenter aussitôt, et de protester en même tems contre l'occupation faite par les troupes autrichiennes de l'Istrie et de la Dalmatie. En effet, M. de Grodenigo se rendit le 13 chez notre premier ministre d'Etat pour remplir sa commission; mais M. le baron de Thugut, non seulement refusa de le reconnoître comme ministre plénipotentiaire, ou sous quelque titre que ce fût, mais il le menaça encore de le faire sortir dans deux fois 24 heures des Etats de S. M., s'il faisoit à Vienne la moindre démarche comme agent de Venise. Son Exc. lui témoigna en outre son étonnement qu'un courrier du gouvernement actuel Vénitien eût pu obtenir un passeport pour Vienne; qu'en conséquence, elle alloit donner ordre de le faire repartir aussitôt.

Outre le procureur Pefaro, qui est ici depuis plus d'un mois, il est encore arrivé ces jours derniers, un sénateur nommé Labia; ces nobles Vénitiens sont fort accueillis.

*De Trieste, le 11 Juillet.*

Les légers mouvemens qui s'étoient manifestés dans quelques endroits de la Dalmatie, à l'occasion de la prise de possession par les troupes



autrichiennes, ont été promptement et entièrement étouffés par les sages mesures de nos généraux ; le plus grand calme règne maintenant dans cette province, ainsi que dans l'Istrie Vénitienne. Déjà l'on commence à procéder à l'organisation des autorités, tribunaux et administrations, dans des formes semblables à celles usitées dans les autres états de la monarchie autrichienne.

Notre commerce, qui pendant le séjour des François avoit souffert, est devenu très florissant depuis quelque tems ; jamais notre port n'a vu plus de vaisseaux, et jamais aussi il n'a régné tant d'activité dans toutes les branches d'industrie.

*De Venise, le 12 Juillet.*

Le général Buonaparte vient de déclarer que la ville et territoire de Verone seroient incorporés à la république Cisalpine. Notre gouvernement a insinué de son côté à ce général, qu'après la perte de la Dalmatie, Venise devoit s'attendre à la ruine. C'est de cette province que l'on tiroit tous les bois pour la construction des vaisseaux et des édifices, ainsi que les meilleurs matelots, les bêtes à cornes etc.

Le port des poignards et d'autres armes cachées, a été défendu ici sous peine de 2 mois de prison.

*De Leyde, le 17 Juillet.*

Suivant des avis du Texel, en date du 14. de ce mois, le signal avoit été fait à l'Escadre Hollandoise de se tenir prête à sortir au premier ordre qui suivroit ; et l'on croyoit cette sortie prochaine, pour peu que le vent d'Est se soutint. Cependant l'Escadre Angloise de l'Amiral Duncan croisoit à la vue du port ; et le nombre des vaisseaux qui la composent, est considérable.

On écrit de la Haye, que le président de l'Assemblée-Nationale Batave lui a notifié, à la Séance du 14. Juillet, l'avis officiel, qu'on y avoit reçu, de l'échange des ratifications des préliminaires de Paix entre la République Française et l'Empereur. — D'après des avis officiels, publiés en France, l'on croyoit cet échange fait depuis longtems. (*Gazette de Leyde*).

\* \* Ouvrez les vins du Rhin & les vins étrangers que je vends, on peut encore avoir chez moi du vin de Bourgogne naturel & excellent de 1794, soit par bouteille, jauge de France, soit par paniers de 60, 80 & 100 bouteilles ; ainsi que de l'eau de vie de France, en tonneaux d'un obme, d'un demi, ou d'un quart d'obme. Les personnes qui s'adresseront à moi, voudront bien affranchir leurs lettres ; elles seront fidèlement servies & à un prix raisonnable.

J. Valentin, sur l'Allée No. 256, à Francfort sur le Mein.

\* \* M. le chevalier de Villers de Bourgelle, province de Tournay, est prié de donner son adresse à M. l'avoué de Villers de Westmbeck, logé chez Me. Ramadier, dans la Schnurgasse, à Francfort ; on a des livres intéressans à lui remettre

*Des Deux-Ponts, le 19 Juillet.*

Suivant ce qu'on assure, la plus grande partie des troupes françaises qui se trouvent ici et dans les environs, se mettront incessamment en marche sur Metz et Longwy.

Des personnes arrivées de Saarguemines, nous apprennent que le magasin considérable que les François avoient dans cette ville, vient d'être réduit en cendres. Le feu y fut mis à trois endroits différens dans la nuit du 17 au 18. L'on dit aussi qu'il a éclaté des troubles parmi les garnisons de Nanci et de Metz ; une des principales causes est que ces troupes ne reçoivent pas leur solde.

Le citoyen Holz, chargé de l'administration provisoire des pays occupés par l'armée de Rhin et Moselle, doit arriver ici Dimanche prochain, avec toute sa famille et 17 secrétaires. L'on parle maintenant d'une contribution de 1400 mille livres que ces pays devront payer dans un court délai. En conséquence d'une proclamation du directeur Becker, l'on avoit déjà commencé à mettre à l'enchère les dixmes de la récolte actuelle ; mais cette proclamation vient d'être retirée, et l'adjudication suspendue.

*De Bamberg, le 18 Juillet.*

Il se confirme que les Prussiens ont évacué la caserne du faubourg de Nuremberg qu'ils avoient occupée en dernier lieu. Il paroît que la véritable cause de cette évacuation inattendue, n'est pas encore bien connue à Nuremberg ; les uns l'attribuent à une représentation énergique, émanée du quartier-général de Schwetzingen ; d'autres disent que le cabinet de Berlin a désapprouvé la démarche du 3, et qu'en conséquence, l'ordre a été donné de retirer la troupe de ce poste. (*Gaz. de Bamberg.*)

*De Weyerbach, le 20 Juillet.*

Il est passé par ici le 17, 600 hommes d'infanterie française qui se rendent du côté de Duffeldorff, pour y procéder à l'exécution relativement aux contributions arriérées.

Si l'on en veut croire des officiers républicains, les armées françaises rentreront entièrement dans l'intérieur vers la fin de Septembre prochain.